

Application de l'article 51bis du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Question orale de G. VAN GOIDSENHOVEN, Conseiller communal, relative aux incidents survenus à la rue des Deux Gares.

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst:

Il nous revient que tout le quartier de la rue des Deux Gares a été réveillé, durant la nuit de dimanche à lundi dernier, par un bruit d'explosion. Il semble que des personnes sans domicile fixe ont à nouveau mis le feu à une tente appartenant à d'autres personnes campant sur place. Le bruit aurait été causé par une bonbonne de gaz de cuisine.

Les riverains constatent à nouveau un manque de sécurité récurant, sachant que d'autres incendies se sont déclarés de par le passé au même endroit, à savoir l'ancienne station d'essence qui doit faire l'objet d'une promotion immobilière. Outre ces incidents préoccupants, il règne à cet endroit une grave situation d'insalubrité.

Le Collège peut-il nous dire ce qu'il compte faire pour éviter la répétition de pareils incidents qui pourraient causer de graves conséquences. D'autres part, la Commune ne peut-elle agir sur le problème d'insalubrité et du manque de gestion du site par le propriétaire des lieux ?

Monsieur le Bourgmestre-Président donne lecture de la réponse suivante :

Mijnheer de Burgemeester-Voorzitter geeft lezing van het volgend antwoord:

De toute évidence, la situation dans cette partie de la commune encore en développement retient notre attention. Il est vrai que les riverains, notamment ceux qui habitent dans l'immeuble construit par « Citydev », cohabitent très difficilement avec les espaces pour l'heure en attente de construction.

Le propriétaire de l'ancienne pompe à essence est à nouveau convoqué dans les prochains jours pour audition formelle qui se conclura par une exigence de nettoyer à nouveau le site.

Sachez aussi que dans ce secteur, il y a d'autres actions entreprises pour répondre à leurs légitimes attentes. Rien que ces quelques dernière semaines – mon cabinet et divers services communaux se sont mobilisés pour gérer l'évacuation des occupants de l'ancien garage « Fernandez » situé rue Docteur Kuborn. Il nous a fallu en effet constater que les occupants temporaires des lieux, qui seront bientôt transformés, étaient totalement dépassés par d'autres individus qui venaient squatter les lieux sans le moindre titre ni droit. Aujourd'hui, au terme d'un long travail, la situation est normalisée.

En face, c'est-à-dire dans une parcelle voisine de la pompe à essence, mes services ont également procédé à l'audition du propriétaire afin de le contraindre à nettoyer son terrain libre de construction. Depuis quelques jours à peine, là aussi une nette amélioration peut être constatée.

S'en suivra donc, comme prévu, la poursuite de cette dynamique pour ce qui concerne notamment l'ancienne pompe à essence.

Plus généralement, tant les services de police que les services sociaux de la Commune suivent la problématique des squats au jour le jour afin de pouvoir intervenir au plus vite. Ce n'est pas simple, vous le savez parfaitement bien, mais nous y consacrons le temps et l'énergie nécessaire.